



ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE DE JEUX

Travaux de réfection des revêtements de sol

Le Maire de Siltzheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
VU la demande de la société PLAYGONES en date du 20 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public pendant les travaux de réfection des revêtements de sol de l'aire de jeux sise rue du Stade, à proximité du complexe socio-culturel Charles Krayanoff ;

ARRÊTE

Article 1 : L'aire de jeux située rue du Stade est temporairement fermée au public pour la durée des travaux de réfection des revêtements de sol (porte de clôture verrouillée).

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux engins, véhicules et personnels des entreprises en charge des travaux ainsi qu'aux personnels communaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire est apposée sur site pour toute la durée du chantier. Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de l'aire de jeux.

Article 3 : Les dispositions citées précédemment seront applicables du 21 juillet 2026 au 22 juillet 2026 inclus.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies et punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Ampliation à : -Société PLAYGONES,
-Brigades de Gendarmerie de proximité de Sarre-Union et Drulingen.

Fait à Siltzheim, le 20 juillet 2026

**Le Maire,
Sébastien SCHMIT**

